

UN MOUVEMENT PUISSANT CONTRE LA PRECARITE QUI BOUSCULE LES DOGMES LIBERAUX

L'opposition farouche et réfléchie de la jeunesse, des salariés, contre le Contrat de Première Embauche fait exploser au grand jour un des enjeux majeurs de ce début de siècle. Les millions de manifestants dans les rues des villes de France, dans un exceptionnel brassage de générations, une unité intersyndicale jamais vue depuis des décennies, apportent un démenti sévère à ceux qui condamnaient notre société au déclin, à l'immobilisme, voire limitaient le choix à des variantes du libéralisme.

Rien de ce qui était proclamé comme modèle de réussite économique des sociétés européennes "post-industrielles" ne se réalise ! Le CPE en est l'emblématique symbole, il s'inscrit dans une offensive globale contre le droit du travail (CNE,...). Outre qu'il instaure pour tous les jeunes une précarité systématique, le CPE est un dispositif cohérent de disqualification des formations, qu'elles relèvent du secondaire (lycées professionnels), du supérieur court (IUT) ou long. La simultanéité de ce contrat et de l'extension de l'apprentissage avant la fin de la scolarité obligatoire, n'est pas fortuite. C'est le cœur même des missions du système d'enseignement supérieur qui est visé par le CPE. A l'opposé d'articulations fortes entre recherche et formations, d'ouvertures critiques sur le monde et sa complexité, d'incitation à l'autonomie, l'horizon des étudiants serait ainsi borné à des temps courts et leurs qualifications ne seraient pas reconnues. Les diplômés, si dénigrés par le MEDEF parce qu'ils appellent des grilles de reconnaissance et de salaires –autrement dit, des droits- seraient ainsi en voie d'effacement devant les "compétences" dont seul l'employeur serait juge. Et quel mépris pour tous les parcours professionnalisants élaborés dans les universités ces dernières années !

Malgré les intentions déclarées par les gouvernements européens sur "la société de la connaissance" (cf. Conseil européen de Lisbonne en 2000, qui recommandait d'investir 5% du PIB pour l'enseignement supérieur et la Recherche), l'accès et la réussite dans les études stagnent, voire régressent, en France ; après la mobilisation exemplaire de la communauté scientifique les moyens de la recherche ne s'améliorent que marginalement mais avec un pilotage technocratique accru, une dépendance renforcée aux intérêts privés et une extension des emplois précaires. Ainsi la précarité devient la règle pour l'entrée dans la vie active, qui laisse de côté des millions d'individus (5 M en France). Elle est déjà bien installée dans les universités ! Le "pacte" recherche voté ce 4 avril, élargit

de façon massive la précarité chez les jeunes chercheurs (3000 emplois) et dessaisit la collectivité nationale du choix des priorités. Les entreprises investissent peu dans les activités de Recherche & Développement ; via la loi, elles se défont sur l'ANR du développement nécessaire de ces activités. Seuls des investissements durables et d'ampleur favoriseront la créativité scientifique, le dépôt de brevets... et plus largement, les créations d'emplois.

La lutte pour l'abrogation du CPE est au cœur des questions d'emploi. Contre la précarité, c'est tout le dispositif formations-qualifications-emploi qu'il faut relancer. Les enseignants du supérieur, aux côtés des étudiants, de la jeunesse en général, portent ces revendications dans les grèves et dans les manifestations, dans les dialogues citoyens, dans les établissements, et plus largement, dans l'exceptionnel débat intersyndical, interprofessionnel, intergénérationnel. Face au mépris et aux provocations du Président de la République, du gouvernement, envers les étudiants, la jeunesse, les manifestants et les institutions, la communauté universitaire doit exercer sa vigilance, exprimer sa capacité de riposte et promouvoir dans le débat des réponses politiques alternatives.

Plongé au cœur de la double dynamique de ce mouvement, celle des mobilisations étudiantes responsables et autonomes, comme celle de l'unité syndicale exceptionnelle, le SNESUP appelle tous les enseignants du supérieur à redoubler de présence dans les établissements, à décider en AG des modalités de consolidation des succès de leur mobilisation et de leurs actions de grève. L'abrogation du CPE doit être décidée avant le 17 avril afin que s'ouvrent enfin pour tous des perspectives pour la formation, la qualification, l'emploi ; et que se déterminent, dans l'intérêt de tous, les modalités de fin de l'année universitaire. Le SNESUP, avec la FSU, utilisera tous les moyens d'action pour y parvenir. Il appelle à assurer le succès des temps forts lancés par la coordination étudiante avec le soutien des 12 organisations syndicales, à commencer par le 11 avril et à organiser avec les étudiants les contacts interprofessionnels susceptibles d'élargir dans l'unité la mobilisation contre la précarité et pour l'emploi.